

## **Présentation et échange autour du nouveau plan d'action « Programme européen jeunesse en action » (PEJA) 2007-2013.**

**Le PEJA offre aux jeunes de 13 à 30 ans, qui le souhaitent la possibilité de s'investir dans des missions collectives pour promouvoir la citoyenneté européenne, encourager les jeunes à la vie démocratique mais aussi d'agir pour la paix, la solidarité et la diversité culturelle... Comment les associations étudiantes peuvent-elles inscrire leurs projets dans le cadre de ce programme?**

### **Intervenants :**

- **Ulrich Huygevelde** et **Lucile herrou** de l'association La PÈch'
- **Jean Chiris**, Délégué général de l'Agence Française du Programme Européen Jeunesse en Action

Ce programme "Jeunesse en Action" couvre la période 2007-2013 et succède au "Programme Européen Jeunesse". Riche en possibilités, il favorise les rencontres de groupes, l'envoi et l'accueil de jeunes volontaires dans différents pays et aide les jeunes à réaliser leurs projets collectifs. Le but de cet atelier est d'éclaircir le fonctionnement de ce programme.

**Première partie de l'atelier : présentation détaillée du programme. Pour cela, voir le site :**  
<http://www.injep.fr/-Les-projets-Jeunesse-pour-la-.html> et voir la présentation ci-jointe.

### **Questions/ réponses :**

#### **Le Service Civil Volontaire Européen (S.V.E.)**

##### **Comment fait-on pour trouver une structure d'accueil ?**

Il faut consulter régulièrement les appels d'offres sur le site internet.

##### **Comment sont sélectionnées les structures d'envoi et d'accueil ?**

C'est l'A.F.P.E.J.A. (Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action) qui les accrédite. Le C.I.D.J. (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse), par exemple, est une grande structure d'envoi à Paris, et dans toute la France il y a les C.R.I.J. (Centres Régionaux d'Information Jeunesse), les M.J.C., ... Ce sont ces structures qui sont en contact direct avec les pays d'accueil.

##### **La personne qui souhaite s'engager dans un S.V.E doit-elle déboursé quelque chose ?**

Non, le S.V.E. est entièrement gratuit. Le P.E.J.A. prend en charge l'hébergement (qui représente environ 8500 euros pour neuf mois), la restauration et le soutien linguistique.

##### **Combien de jeunes français partent en S.V.E. chaque année ?**

De 900 à 1000 jeunes partent en S.V.E. à l'étranger ou viennent en S.V.E. en France chaque année mais il s'agit d'un chiffre approximatif, étant donné la difficulté de recenser le nombre de S.V.E., certains étant à cheval entre deux années. Ce chiffre est voué à diminuer car à l'avenir, il y aura moins d'opportunités de SVE. Il y a une nette différence entre les pays du Nord de l'Europe et ceux du Sud : le SVE est beaucoup plus fréquent dans les pays du Nord, en Allemagne par exemple, où il est quasiment systématique de voir les jeunes partir à l'étranger juste après avoir eu leur bac.

##### **Comment faites-vous pour éviter les abus comme l'exploitation des jeunes au travail par**

### **exemple ?**

Des personnes se déplacent à l'étranger pour voir comment ça se passe. Pour le volontaire, il y a plusieurs temps de formation avant, pendant et après son SVE pour qu'il ne se retrouve pas complètement démuné.

### **Est-ce qu'on cotise pour la retraite quand on fait un SVE ?**

Malheureusement, ni le SVE ni le SCV ne sont reconnus et ne sont donc pas pris en compte pour le calcul de la retraite.

### **Autres programmes :**

#### **Existe-t-il des programmes pour les plus de 30 ans ?**

Non mais nous réfléchissons à des programmes pour les seniors.

#### **Qui décide de l'acceptation des dossiers ?**

Il y a deux avis différents demandés puis après c'est moi (Jean Chiris) qui décide si le projet est viable ou non. Le budget dont dispose l'association/la collectivité est un des points à examiner. Il existe une commission qui nous demande de bien vérifier que l'association ait assez d'argent pour conduire le projet car il arrive que des associations se rétractent devant l'importance des sommes d'argent à manipuler. Nous choisissons en priorité les projets les plus innovants. Si nous n'avons pas retenu votre dossier, vous pouvez également vous tourner vers Défi Jeunes. Tous nos refus sont motivés et expliqués.

#### **De combien d'argent dispose l'AFPEJA pour les projets ?**

Nous disposons de huit millions d'euros par an pour financer les projets. En 2008, nous avons eu beaucoup trop de demandes de volontariat et pas assez d'argent à distribuer, contrairement aux autres pays. Je dois bien calculer l'argent que je distribue car si j'en donne trop, c'est l'Etat qui paye et si je n'en donne pas assez, c'est de l'argent perdu.

#### **L' exemple de l'association La Pech : association de solidarité avec les pays de l'ex-URSS**

Au cours d'un projet en Arménie, nous avons rencontré une association dont le projet est de faire travailler des Arméniens avec un autre peuple en conflit, les Azéris. Nous nous sommes donc tournés vers l'AFPEJA pour la concrétisation de ce projet. Sur place, nous avons créé un petit réseau d'associations pour mettre en oeuvre le projet. Il faut fournir un bon dossier pour que le projet soit accepté mais ceci est justifié par la somme assez importante que l'AFPEJA nous a donnée. Il est préférable de faire une visite de planification dans le pays en amont de trois ou quatre jours afin d'éviter les mauvaises surprises.

#### **L'exemple de l'association Dessine-moi un sourire de Lyon :**

Nous sommes la seule association ou presque à agir en Croatie. Nous créons des animations pour les enfants. Une association jumelle s'est créée à Zagreb. Nous avons pu organiser des rencontres de jeunes de France, de Croatie, d'Italie et d'Espagne et des séminaires sur l'animation. Depuis 2005, une troisième association s'est créée en Italie. Les trois associations travaillent désormais ensemble.

### **Débat :**

L'application du PEJA n'est pas uniforme en Europe : l'AFPEJA a fait des choix politiques concernant l'attribution des bourses. Ces orientations se résument en trois points :

- Proximité : il y a des délégués PEJA dans chaque région qui sont là pour vous accompagner
- JMO : certains programmes visent en priorité les Jeunes avec Moins d'Opportunités
- Primo-demandeurs : l'AFPEJA sélectionne quasiment toujours les premières demandes, mais plus rarement les deuxièmes ou troisièmes demande pour un même projet.

Ce dernier point pose problème aux associations car l'aide du PEJA est très conséquente et il est très dur de trouver des financements de substitution. Le travail sur le long terme est donc rendu difficile.